



Société Anonyme au capital de 13.998.105,50 €
Siège : Zone Artisanale de Cantegrit 40110 Morcenx
R.C.S. MONT DE MARSAN 384 256 095

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le 29 juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis à PESSAC (33600), Cité de la Photonique, Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, sur seconde convocation, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire convoquée le 15 juin 2017 n'ayant pu délibérer faute de réunir le quorum requis.

L'avis de seconde convocation a été inséré au BALO du 19 juin 2017 et a été publié dans « Les Petites Affiches Landaises » en date du 17 juin 2017.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre CATLIN, Président du Conseil d'Administration.

Il est passé à la constitution du bureau.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction Madame REVEL et Monsieur François MARCHAL.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Maître Paul-Antoine SAINT-GERMAN.

La feuille de présence est vérifiée et arrêtée par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent 9.629.031 actions sur les 139.808.876 actions formant le capital et ayant le droit de vote, soit moins du cinquième du capital social.

Les 9.629.031 actions représentent 13.168.158 voix.

L'Assemblée ne pourra en conséquence valablement délibérer que sur les décisions à caractère ordinaire à l'ordre du jour pour lesquelles aucun quorum n'est exigé sur seconde convocation.

- Le cabinet DEIXIS, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est présent.
- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, est présente.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le BALO contenant l'avis de convocation,
- le journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives,
- la copie de la lettre de convocation adressée en lettre recommandée avec avis de réception à chaque commissaire aux comptes titulaire, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence de l'Assemblée certifiée exacte par le bureau,
- les pouvoirs et bulletins de vote,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le tableau d'affectation du résultat,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- les rapports complémentaires du Conseil d'Administration relatifs à l'émission de 13 BEOCASBA, la constatation des conversions successives d'OCA et des exercices de BSA y attachés décidées en application de la délégation de pouvoirs donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 septembre 2016.

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration comprenant le rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites aux salariés et dirigeants,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur,
- Quitus aux administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société,
- Pouvoirs pour les formalités.

Une présentation des comptes et de l'activité de la Société est faite au bénéfice des actionnaires présents.

Il est répondu aux questions des actionnaires présents.

Monsieur le Président indique que la réponse aux questions écrites posées par un actionnaire a fait l'objet de réponses écrites diffusée sur le site web de la société.

Il est passé ensuite à la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes puis à la présentation et au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour de la partie ordinaire de l'assemblée générale.